UN MESSAGE DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les cendres de poêle à bois, de foyers et de fournaises une cause trop fréquente d'incendies.

Chaque année, des incendies sont causés par la disposition négligente ou imprudente des cendres de poêles à bois, de foyers ou de fournaises. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Or, la disposition des cendres représente un réel danger d'incendie. Des cas de négligence dans la disposition de cendres ont déjà entraîné un feu dans un camion à ordures ainsi que sur un site d'enfouissement des matières résiduelles, nécessitant dans les deux cas l'intervention des pompiers.

Aide-mémoire

Pour disposer des cendres en toute sécurité, il faut s'assurer de prendre toutes les précautions nécessaires lorsqu'on vide un poêle, un foyer ou une fournaise :

- videz régulièrement les cendres du foyer.
- toujours utiliser une pelle de métal;
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique toujours entreposer les cendres dans ce contenant de métal à l'extérieur;
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres **chaudes.**
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- les cendres étant dangereuses pendant une période minimum de 72 heures après avoir été retirées du poêle ou du foyer, ne jamais les jeter dans le bac à ordures avant la fin de cette période de 72 heures;
- après ce délais minimum de 72 heures, avant de jeter les cendres à la poubelle, vérifier si elles sont froides en touchant de la main le contenant de métal : si c'est chaud ou tiède, les cendres sont encore vivantes;
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- il est recommandé de mettre les cendres aux ordures après les avoir placées au préalable dans un sac de plastique ou de papier bien fermé. Cela évitera la formation d'un nuage de cendres autour des éboueurs lorsque ces derniers feront basculer le contenu du bac à ordures dans le camion qui effectue la collecte des déchets ;

- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Attention!

- Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local

Sylvain Poulin Directeur service incendie
Technicien en prévention incendie
Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc
(418) 625-4521 ou 418-625-3434 caserne incendie
incendie@lac-etchemin.ca